



Genève, le 3 février 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Afin de placer la personne détenue au centre de leur prise en charge, les services de probation et d'insertion (SPI) et de l'application des peines et mesures (SAPEM) fusionnent en une seule entité

Depuis le 1er février 2025, le service de probation et d'insertion (SPI) et le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) ont fusionné pour donner lieu à une seule entité: le service de la réinsertion et du suivi pénal (SRSP), au sein de l'office cantonal de la détention (OCD). Le département des institutions et du numérique, auquel il est rattaché, entend ainsi placer la personne condamnée au centre du dispositif et en tout temps, afin de maximiser les chances de réinsertion de celle-ci et de réduire le risque de récidive.

Cette réorganisation vise à mieux valoriser, formaliser et déployer le processus de réinsertion des personnes détenues et à considérer les enjeux de réinsertion et de sécurité sur un pied d'égalité. Elle ambitionne de placer la personne sous contrôle de la justice au cœur des prestations fournies par l'Etat.

En rassemblant le SPI et le SAPEM au sein d'une entité unique, comme c'est déjà le cas dans la plupart des autres cantons suisses, l'OCD cherche à accroître les synergies entre collaboratrices et collaborateurs exerçant différents métiers tant dans les domaines social que juridique. Ceux-ci travailleront ensemble sur la réinsertion des personnes suivies et la capacité de celles-ci à renoncer aux comportements délictueux (désistance). La nouvelle structure offre par ailleurs une cohérence dans la composition et l'organisation des secteurs ainsi qu'une convergence des expertises métier des différents intervenants. Un important processus participatif a été déployé à l'interne, impliquant tous les corps de métiers du SPI et du SAPEM, pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs d'apporter leur expertise et leur contribution à la construction du SRSP.

Cette réorganisation intervient à la suite d'une augmentation, ces dernières années, des prestations du SPI et du SAPEM. Celles-ci sont intégralement reprises au sein du SRSP, dont la mission consiste à garantir la mise en œuvre de la décision des autorités pénales. Le SRSP assurera ainsi la cohérence et la continuité du parcours pénal pour favoriser au maximum le bien-être, la réinsertion sociale et la désistance de la personne suivie, en collaboration étroite et efficiente avec les établissements et les partenaires, tout en protégeant la collectivité.

Cette réforme s'inscrit totalement dans la vision du programme de législature qui réaffirme que la mission de l'OCD est d'assurer une prise en charge digne et adéquate des personnes condamnées pénalement afin de favoriser la réinsertion et la désistance.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, tél. +41 79 935 86 75.